

Bibliothèque numérique

medic@

**Lettre au docteur de Blary et
testament de Jacques Benigne
Winslow**

1713-1751.

Cote : ms 5610- 21 et 22

Winslow (Jacques Bénigne)

anatomiste Lutherien, né au Danemark

le 2 avril 1669

Converti à la foi catholique par Bossuet

décidé en 1760.



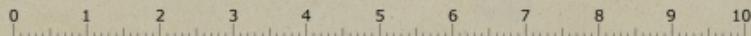
- 1^o (Son testament autographe ci inclus)
 2^o une lettre autographe, signé, en date du 28 X⁶. 1713
 (Voir Sig. Vol. 51 p. 50-53.)

3

Testament promis de

M. Bélier Winslow médecin humaniste.

Xavier Bélier Winslow



V^eous pourrez, Monsieur, avec justice m'accuser
 de négligence, par rapport au retardement de ma
 réponse aussi bien que celle de notre ami Mr. Cefau
 depuis quinze jour. Mais je voulois être sûr
 de quelque chose pour vous communiquer, qui
 vous aurait fait plaisir: ce qui n'est pas encore
 arrivé. Au reste je suis bien ravi d'apprendre
 de tout côté, que vos affaires vont bien, j'en
 souhaite de tout mon cœur et la continuation
 et l'augmentation, comme à un de mes meilleurs
 et vrais amis. Je vous promets que j'auray soin
 de vous menay^{au moins} deux bonnes préparations de ce
 qui regarde le fétu en particulier. Nous n'avons
 pas encore commencé nos cour universels: il y a
 peu d'étrangers; et je suis du sentiment que par



rapport à l'honneur de la profession, il faut suivre la maxime: aut Cesar, aut nihil. Il vient ici hors Messieurs pour la direction, savoir deux Allemands et un Hongrois, lequel n'entend pas le françois, desore quel fait que l'instruise en latin, et en allemand. Ces Messieurs pourroient peut-
re picher les tables de M. Bonton dans la suite:

I'en auray soin. Monsieur Duvernoy commence aujourd'hui son cours publicque d'anatomie: il se prepare à faire des merveilles, et il le fera aussi,
suivant cequel m'a appris lui même, principalement

le 28. Decemb.
1713.

Plana in posterum. Je vis avant hier Monsieur de Jupieu, pour le demander, si l'avoit quelquel chose à m'ordonne pour vous. il me dit qu'il vous doit une reponse, qu'il remettra pour l'occasion d'avoir trouvé de quoy vous faire plaisir. Monsieur de S. Clair

a fait un petit parti de renouvellement anatomique avec moi. Ma femme vous fait ses compliments, ayant toutefois une estime particulier pour vous. Nous vous souhaitons unanimement une heureuse année, et tout ce qu'amus peuvent souhaiter aux amis, particulierement moi qui suis sans fard

Monsieur

Votre frumble et
humble serviteur
Jacques Benigne Winslow



A Monsieur,
Monsieur le Blary
Docteur en Medecine
à Cambrai.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen!

Comme il n'y a rien de plus certain que la mort, et rien de plus incertain que son heure, je recommande mon ame à Dieu Toutpuissant, et je le supplie de m'accorder la remission de mes pechés, par les merites de JESUS-CHRIST mon Redempteur, aux quels seuls je mets toute ma confiance. Je prie la Tres-Sainte et immaculée Vierge Mere de Dieu de m'affirer de sa puissante protection en ce dernier passage. Je demande l'affiance speciale de mon saint Auge Gardien, de saint Joseph, de mes saints Patron Saint Jacques, et Saint Benigne. J'implore aussi le secours de saint Luc Patron des Medecins & de l'lement Orthodoxe, et les suffrages de tous les Saints et Saintes de Paradis.

Je veux mourir dans la parfaite soumission à l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, et dans la vraie obéissance jurée au Souverain Pontife Romain, Vicaire de mon Sauveur, en anathémisant tout ce qui y est contraire, et en particulier l'appel au futur Concile General de la Constitution Unigenitus en 1713, par un Decret de la Faculté de Medecine de Paris, lequel depuis n'est encore en sonentier dans ses Registres, et pour lequel j'ai plusieurs fois ouvertement marqué mon aversion en tout, notamment par mon Acte inscrit dans l'article des suidz Registres intitulé, Res Gestae du Decanat de feu M^r Geoffroy en 1728; comme aussi par ma remontrance publique dans les Ecoles de la Faculté au commencement de la ceremonie du Doctorat de feu M^r Guyot en 1736; et sur tout par le detail du cas de Conscience présenté à M^r les Docteurs de la Sorbonne, à l'occasion du refus en 1742 de présider au Doctorat de feu M^r Bergier Licentie, à moins qu'au serment préliminaire que le Doctorandus, en ayant pur le premier apprissement, fait publiquement d'observer les Decrets de la Faculté, on ajoutât, excepto Decreto Appellationis, etc.; de quel refus et de mes motifs j'avais auparavant donné et livré moi-même Acte par écrit entre les mains de feu M^r Col de Vilare alors Doyen de la Faculté, et cela chez lui en présence de M^r Chomel notre Confere, et du suidz feu M^r Bergier Licentie, qui y estoient.

Ce même motif d'obéissance aux Decrets de l'Eglise, conformement à la doctrine expresse du Catechisme du Saint Concile de Trente, et à l'exemple des tres-celebres Riccioli, Tacquet, Deschales, Borelli, Gaffordi, Manfredi, etc., dont le premier rapporte dans son Almagest tout au long le procès de Galilée, et de son abhérition etc. en présence de neuf cardinaux; ce même motif, dir-se, m'oblige à marquer par écrit dans les Exemplaires des volumes imprimés de l'Academie Royale des Sciences, et autres Livres à moi, mon aversion pour tout ce qui s'y pourra trouver favorable au Système de Copernic employé par maniere d'affirmation comme dogme positif contre l'immobilité de la Terre etc. et non pour expliquer les mouvements célestes comme par hypothese; par exemple, dans l'almanac intitulé Connoissance des Temps, où à l'endroit concernant la Révolution des Planètes autour du Soleil, on met positivement la Terre au nombre des Planètes, et lui en attribue positivement

* Boscorch,

M.



2a

la mobilité, tant annuelle que journalière. Cela parut d'autant plus être mis
là express, qu'ailleurs ce seul endroit dans deux pages voisines tout le reste du
Livre retient constamment les expressions ordinaires et toutes opposées à ce seul
endroit; cela le paroit encore d'autant plus, qu'au commencement du même
almanac le Dénombrement des Planètes est marqué tout à fait à l'ordininaire, le
Soleil y compris, sans aucune mention de la Terre.

Je prie instantanément, qui en me trouvant ou me voyant mort; si c'est hors de
chez moi, ou hors de mon lit chez moi, ou me mette promptement en lit chaud; et
si c'est arrivé dans mon lit, on m'y laisse chaudement, ou m'y rechauffe; et
qu'en ces différents cas on entretienne proportionnément la chaleur, en malaxant
couvert à mon ordininaire; et en observant dans tous les cas d'écartez de ma bouche
et de mon nez, tout ce qui pourra empêcher la moindre respiration; sans néan-
moins retirer l'oreiller, et sans renverser ma tête; ce qu'on fera et observera
pendant trois jours consécutifs, indépendamment des secours ordinaires et conven-
nables; à moins qu'il y ait couleur et odeur de pourriture réelle et actuelle
indépendamment de puanteur par seule évacuation de matières fécales, etc.
à quoi on doit soigneusement faire attention; et de plus faire exécuter par
quelque bien-intelligent les expériences, etc. proposées dans ma Thèse sou-
mise aux écoles de Médecine sur l'Inertitude des signes de la mort, et ce que
depuis on a observé de plus ou de mieux pour prévenir les malheureux entourements
en vie.

Je désire que mes obseques se fassent le plus simplement, au moins de frais
que faire se pourra, sans tentures, par convoy et enterrément vers le soir;
et qu'on fasse d'ire les jours suivans des Messe de Requiem, savoir,
vingt aux Capucins de la Rue Neuve des petits champs; vingt aux Religieuses
de l'Ave Maria quartier de St. Paul; et vingt par Mr. Balandrau
Curé de Lèches Diocèse de Meaux, ou à son défaut par les Pères Cordeliers
de la Ville de Meaux.

N'ayant rien tant à cœur, que de conserver la paix entre mes Enfants,
qui me sont chers et que j'aime également; du bien qui se trouvera après
mon décès m'appartenir, je désire également leur partager, autant que
ce bien le permettra. C'est pourquoi mon Fils prélevera sur ma succession
jusqu'à la concurrence de ce que j'ai donné à sa Soeur par son contrat
de mariage, sans que ma Fille soit tenué de rien rapporter, s'il n'y
avoir pas assez de biens dans ma succession pour égaler son frère à sa
doté; et s'il se trouve de plus, je veux que mes deux Enfants le partagent
moitié par moitié; entendant toutefois que ma femme tient une
indépendamment de ce qu'elle a droit de prendre par les conventions
portées en notre contrat de Mariage, et de sa moitié dans la commu-
nauté, jusqu'à pendant le cours de sa vie. Des arrenges de ma moitié
de la rente de deux cent cinquante livres au principal de cinq mille livres
constitué à mon profit, et au profit de ma femme, par Dame Jeanne Buet
Mere du Sieur Jean Thomas le trente ^{livres} Novembre Mil sept cens quarante
trois; des arrenges de celle de cent au principal de deux mille livres, —
constitué

W.

constitué de même à mon profit et au profit de ma femme, le dixi^e Mars Mil sept cens quarante et un par la dite Veuve Thomas sous le cautionnement de la Dame Iselle Boutevillain ; et de la rente de trois cens livres au principal de six mille livres, due par Monsieur Gouverney Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, etc. suivant le contrat passé par devant M^r Nicolas Fremin et Louis Vatry, le vingt-deux May de cette année Mil sept cens cinquante un.

Voulant, que si on venoit à rembourser ces contrats de rente pendant la vie de ma femme, il soit fait une autre constitution de rentes des dites sommes, pourqu'elle puisse en jouir des arrérages pendant sa vie.

Les Livres de ma Bibliothèque concernants en particulier la Mathématique, la Mécanique, la Géographie, les Voyages, comme aussi les Cartes et instrumens qui y ont rapport, et autres que ceux de Médecine que j'ai donnés par contrat de mariage à ma Fille, aux quels je joins les Mémoires imprimés de l'Academie Royale des Sciences depuis l'année 1707, que je donne paréillement à ma Fille, appartiendront à mon Fils, sans qu'ils puissent être lui comptés comme faisant partie de ma succession.

En cas que mon Fils soit absent lors de mon décès, sa Mere sera gardée comme deseffet que je la laisserai, jusqu'à son retour, ou qu'il paroisse quelque personne fondée de sa procréation pour agir en son nom. Je donne et lègue à Marguerite Le Hay notre domestique, outre les gages qui lui seront échus à mon décès, la somme de deux cens livres une fois payée.

Si après mon décès mes Enfants, ou l'un d'eux, fait apposer un scellé ; si pareillement ils forment entre eux quelque contestation et procès, ou à leur Mere, pour raison de mon Testament, je réduis le contestant à sa légitime telle que de droit ; car telles sont mes Dispositions et dernières volontés, que j'espere que mes Enfants respecteront, ainsi que je leur recommande de vivre en bonne intelligence avec leur Mere, et de se souvenir de moi. — Et pour l'execution de mon Testament présent, je prie Monsieur l'Abbé Marshal, Prieur de St. Géan de la Motte, mon très-affectionné ami, d'entreprendre le soin, le nommant pour cet effet mon Exécuteur Testamentaire.

Ayant lu et relu mon présent Testament, je le ratifie, approuve et confirme de nouveau ; écrit de ma propre main, et fait à Paris le vingt-cinq Octobre mil sept cens cinquante un. Jacques Benigne Winslow, Docteur Régent de Faculté de Médecine de Paris, etc.



L'Amphithéâtre de Winslow à la Vieille Faculté de Médecine de Paris

Le 18 février 1745, Jacques-Bénigne Winslow, docteur régent de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi, interprète du Roi en langues teutoniques, membre de l'Académie des sciences, de la Société royale de Berlin, etc., inaugura le nouvel amphithéâtre d'anatomie que la Faculté venait de faire éléver au coin de la rue de la Bûcherie et de la rue des Rats.

Cet amphithéâtre remplaçait le théâtre anatomique dont les travaux avaient donné lieu à une adjudication le 16 octobre 1617 et qui fut inauguré par l'anatomiste Riolan le 20 novembre 1629. L'amphithéâtre de Riolan, construit en bois, tombait en ruines; la Faculté décida sa démolition et sa reconstruction à ses frais le 17 janvier 1741, les travaux commencèrent en octobre 1742, et le 18 février 1745, le nouvel amphithéâtre était inauguré sous le décanat de Col de Vilar. Il existe encore aujourd'hui et fait partie de la Maison des étudiants, restauration de l'Ancienne Faculté de médecine.

En 1792, la vieille Faculté fut donnée par l'Etat aux hospices civils et à la Caisse d'amortissement. Elle fut vendue et finit par échoir au Comte Boutry.

Grâce aux démarches répétées du Docteur Le Baron, président et fondateur du Syndicat des Médecins de la Seine, et à l'intervention de ce Syndicat, la Ville de Paris en fit l'acquisition en 1896 et 1898, la fit restaurer et la transforma en Maison des Etudiants.

Jacques-Bénigne Winslow, qui inaugura le nouvel amphithéâtre en y prononçant une leçon d'anatomie en français, innovation à cette époque où les docteurs régents de la Faculté professaient en latin, Jacques-Bénigne Winslow naquit en 1664 à Odensee en Danemark. Sa famille le destinait à l'Eglise luthérienne. Petit-neveu du savant anatomiste Nicolas Sténon qui se convertit au catholicisme en 1669, et devint évêque de Titiopolis et vicaire apostolique pour les pays du Nord, Winslow suivit son exemple. Il fut en Hollande étudier la médecine et se rendit à Paris pour se perfectionner, touchant une pension du Gouvernement danois. Il fut recommandé à Bossuet qui le protégea, le convertit au catholicisme et lui donna ses propres prénoms Jacques-Bénigne.

Bossuet mourut en 1704 et le Gouvernement danois sup-



prima la subvention du nouveau converti. Duvernoy, professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi, dont Winslow suivait assidûment les leçons, le prit en affection et le chargea de le suppléer. La Faculté, pour rendre honneur à son mérite, le dispensa des droits assez lourds et le reçut docteur. Il fut peu après reçus à l'Académie des sciences.

A la mort de Duvernoy, le médecin du Duc de Richelieu, Hunauld, le remplaça à la chaire d'anatomie du Jardin du Roi en 1729, mais Hunauld mourut en 1742 et ce fut Winslow qui lui succéda en 1743 (lettres patentes du 1^{er} octobre 1743). L'anatomiste danois jouissait d'une grande réputation. Il avait collaboré à la deuxième édition du *Traité de l'Ouïe* de G. J. Duvernoy. Il avait écrit en 1723 une *Exposition anatomique de la structure du corps humain* qui fut très appréciée et que Georges Douglas traduisit en Anglais en 1734. Plus tard, en 1747, il publia un ouvrage sur l'*Incertitude des signes de la mort*. Il décrivit le péritoine et l'ouverture de l'arrière cavité des épiploons porte le nom de hiatus de Winslow. Ses connaissances linguistiques le firent nommer interprète du Roi en langues teutoniques.

Winslow mourut en 1760, à l'âge de 91 ans.

Il fut vraisemblablement enterré au cimetière Saint-Clément, près de l'église Saint-Etienne-du-Mont, et lors de la désaffectation de ce cimetière sa pierre tombale fut déposée dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à côté de la chapelle des Catéchismes, où l'on peut lire son épitaphe qui résume la vie du savant danois. (1)

En voici la traduction :

D. O. M.

*Dans l'espérance de la bienheureuse immortalité,
Jacques-Bénigne Winslow,
Danois d'origine, français d'adoption,
Noble de naissance et de race, plus noble encore
De vertu et de doctrine.
Né de parents luthériens,
Abjura à l'âge d'homme, l'hérésie qu'enfant il avait succé
Et, avec l'appui de l'illustre évêque de Meaux,
Dont il prit lors de sa confirmation, le nom de Bénigne,
Entré dans l'église catholique,
Se maintint dans sa foi, vécut sous sa loi,
Mourut dans son sein.
Homme également sincère et pieux,
Souverainement miséricordieux envers les pauvres,
Il ne fut entaché d'aucune perversité d'erreur ou de vice,
Interprète royal des langues teutoniques,
Docteur régent de la très bienfaisante Faculté de Paris,
Docteur et professeur très habile dans l'art médical et surtout dans
l'anatomie,*

(1) Nous devons à l'obligeance de M. l'Abbé Barry, notre collègue, le libellé de cet épitaphe et sa traduction.



*La société royale des savants de Berlin,
Et l'Académie royale des Sciences de Paris
L'élurent d'un suffrage commun leur membre,
Il fut très digne de l'une et de l'autre,
L'Univers illustré de sa science
Le prouva par un jugement public.
Il mourut le 5^e jour du mois d'Avril
L'an du salut 1755, à l'âge de 91 ans.
A leur tendre époux et père,
Une épouse et des enfants éplorés
Elevèrent ce monument.*

Le nom de Winslow a été attaché à l'amphithéâtre dont la coupole s'élève au coin de la rue de la Bûcherie et de la rue de l'hôtel Colbert, l'ancienne rue des Rats. Depuis 1745, l'amphithéâtre de la Vieille Faculté porte le nom d'amphithéâtre Winslow; la Ville de Paris s'honorerait en perpétuant par une plaque le nom du célèbre anatomiste danois qui a illustré au XVIII^e siècle sa Faculté de médecine et le Jardin du Roi.

L'inscription que porterait cette plaque pourrait être ainsi libellée :

Le 18 février 1745, le célèbre anatomiste, danois d'origine, JACQUES-BÉNIGNE WINSLOW, docteur-régent de la Faculté de médecine, professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi, interprète du Roi en langues teutoniques, a inauguré cet amphithéâtre d'anatomie sous le décanat de Col de Vilars.

Docteur J. Noir.

M. O. D.

